

# BAREME DES HONORAIRES

Applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023

## IMMOBILIER RESIDENTIEL

### VENTE

Les biens immobiliers concernés par ce barème sont les maisons, appartements, terrains, box et parkings.

Honoraires à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire du mandat qui préciserait des honoraires à la charge du vendeur.

Les honoraires sont inclus dans les prix de vente affichés.

Le pourcentage d'honoraires s'applique sur le prix du bien, exprimé toutes taxes comprises avec TVA en vigueur de 20%.

Le prix du bien est le prix de vente hors honoraires, lorsque ceux-ci sont à la charge de l'acquéreur.

Le prix du bien est le prix de vente honoraires inclus, lorsque ceux-ci sont à la charge du vendeur.

L'agence ne reçoit ni ne détient de fonds, effets ou valeurs que ceux correspondant à sa rémunération.

**Honoraires : 8 % maximum, avec un montant minimum de 7000 €**

#### Cas particuliers :

→ Honoraires au titre d'un mandat de recherche, pour un bien dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur des honoraires à l'égard de notre agence que dans le cas où le mandat de vente de l'autre agence porte les honoraires à la charge du vendeur,
- Dans le cas où le mandat de vente de l'autre agence prévoit les honoraires à la charge de l'acquéreur, notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

→ Dans le cadre d'un mandat SUCCESS :

- Option clause « Fidélité » : abattement de 25% sur les honoraires à partir de la seconde transaction passée pour le compte d'un même client, et réalisée avec le concours de Keller Williams
- Option clause « Confiance » : remise de 10%, 20 % ou 30 % sur les honoraires charge vendeur, si KW Trianon ne présente pas d'offre d'achat dans les, respectivement, 30, 60 ou 90 jours à partir de la mise en vente au prix de l'estimation telle que communiquée au vendeur.
- Option clause « Win / Win » : en cas de vente à un acquéreur présenté par le vendeur, les honoraires contractuels sont divisés de moitié.

## KW Trianon

SAS PYLA au capital de 667870 euros – Tel : 01.86.22.01.27-email : [kwtrianon@kwfrance.com](mailto:kwtrianon@kwfrance.com) – Siège social : 18 Rue Saint-Vincent 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE  
RCS 750 887 366 / N° TVA intra-communautaire : FR70 750 887 366 – Titre professionnel : Agent immobilier  
Carte professionnelle n°CPI 7801 2017 000 022 383 délivrée par la CCI de Paris Ile de France  
Activité : Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce – Garantie financière transaction : ALLIANZ 1 cours Michelet 92076 La Défense Cedex  
Médiateur de la consommation : Association MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena - Bât A - CS25222 - 44505 LA BAULE CEDEX ; Site internet  
: <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation>

# BAREME DES HONORAIRES

Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023

## IMMOBILIER RESIDENTIEL

### LOCATION

Les biens immobiliers concernés par ce barème sont les maisons et appartements.

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

|                                                                        | A la charge du LOCATAIRE                                                                                                                                                                                                        | A la charge du BAILLEUR                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Visite du logement,<br>Constitution du<br>dossier<br>Rédaction du bail | <ul style="list-style-type: none"><li>8 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable</li><li>10 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable zone tendue</li><li>12 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable zone très tendue</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>8 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable</li><li>10 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable zone tendue</li><li>12 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable en zone très tendue</li></ul> |
| Etat des lieux                                                         | <ul style="list-style-type: none"><li>3€ TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable</li></ul>                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"><li>3€ TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable</li></ul>                                                                                                                                          |
| Entremise-Négociation                                                  | -                                                                                                                                                                                                                               | Loyer hors charges – honoraires bailleur (visite, dossier, rédaction du bail + état des lieux). Ramené à 0 si ce montant est négatif                                                                                               |

## IMMOBILIER ENTREPRISE & COMMERCE

### VENTE

Les biens immobiliers concernés par ce barème sont les locaux professionnels.

Honoraires à la charge de l'acquéreur (sauf stipulation contraire du mandat qui préciserait des honoraires à la charge du vendeur) et ceux-ci sont indiqués et inclus dans les prix de vente affichés.

L'agence ne reçoit ni ne détient de fonds, effets ou valeurs que ceux correspondant à sa rémunération.

Pourcentage sur prix de vente du bien hors honoraires, exprimé toutes taxes comprises avec TVA en vigueur de 20%.

**Honoraires : 12 % maximum, avec un montant minimum de 10000 €**

### LOCATION

Les honoraires sont à la charge du bailleur, sauf stipulation contractuelle du bail différente.

**Honoraires de location :**

- 40 % TTC du loyer annuel Hors taxes et Hors Charges

### CESSION

Les honoraires sont à partager entre le cédant et le cessionnaire.

Calcul des honoraires :

- 12 % du montant TTC de la cession à partager entre le cédant et le cessionnaire
- 12 % du loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges à la charge du cessionnaire
- Minimum forfaitaire de 9000 € TTC

## KW Trianon

SAS PYLA au capital de 667870 euros – Tel : 01.86.22.01.27-email : [kwtrianon@kwfrance.com](mailto:kwtrianon@kwfrance.com) – Siège social : 18 Rue Saint-Vincent 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE  
RCS 750 887 366 / N° TVA intra-communautaire : FR70 750 887 366 – Titre professionnel : Agent immobilier  
Carte professionnelle n°CPI 7801 2017 000 022 383 délivrée par la CCI de Paris Ile de France  
Activité : Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce – Garantie financière transaction : ALLIANZ 1 cours Michelet 92076 La Défense Cedex  
Médiateur de la consommation : Association MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena - Bât A - CS25222 - 44505 LA BAULE CEDEX ; Site internet : <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation>